

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS401

présenté par

Mme Sas, M. Cavard, Mme Massonneau et M. Roumegas

ARTICLE 13

Après la seconde occurrence du mot :

« entreprise »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 45 :

« , sur l'utilisation du crédit d'impôt compétitivité emploi et sur l'utilisation du crédit d'impôt pour dépense de recherche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ce que la consultation annuelle sur la situation économique et financière porte également sur le crédit d'impôt recherche.